

Assurance bailleur loyer impayé

Par **lolala**, le **19/09/2016** à **10:17**

bonjour

je voudrais prendre une assurance loyer impayé mais mon locataire ne veut pas me fournir les documents (bulletins de salaires et contrat de travail) que dois-je faire merci de votre réponse

Par **morobar**, le **19/09/2016** à **11:02**

Bonjour,
Rien.

Si le locataire est déjà en place, vous devez posséder un dossier.

Sinon rien ne peut le contraindre à vous fournir ces documents.

Bien que ce soit possible, peu d'assureurs vont souscrire votre contrat avec un locataire déjà en place, pour ce que j'en sais.

Par **lolala**, le **19/09/2016** à **12:26**

oui mon locataire est déjà en place, mais on m'a conseillé de prendre cette assurance que je n'avais pas pris l'ord de la signature du bail

Par **goofyto8**, le **19/09/2016** à **12:51**

Bonjour,

[citation]Sinon rien ne peut le contraindre à vous fournir ces documents. [/citation]

Avant la signature du bail il fallait lui demander ces documents (afin de connaître sa solvabilité) de manière à le transmettre à l'assureur et de savoir si l'assurance l'acceptait. Maintenant c'est trop tard.